Processus de demande de Surclassement Beach Tennis - Jeunes U12 (11/12 ans)

CADRE DE LA DEMANDE DE VALIDATION	**Avoir la possibilité pour un jeune U12 (11/12 ans) de jouer des tournois de Beach Tennis en catégories supérieures : U14, U16, U18 et Tournois découvertes seniors BT25 et BT100**
ETAPE 1	**Avoir un Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique en Compétition du Beach Tennis par un <u>médecin du sport</u>** (non valable : certificat médical établi par un <u>médecin généraliste</u>) **Durée de validité : 1 an maximum** (à renouveler tous les ans. Pas une durée de 3 ans de valididté comme les adultes)
VALIDATION FINALE	Après délivrance de ce certificat médical, le jeune U12 pourra participer aux tournois de Beach Tennis en U14, U16, U18 ainsi qu'en BT25 et BT100 seniors, après présentation au juge-arbitre d'un CMNPC de BT

Participation d'un jeune U12 aux championnats de France de Beach tennis en U14 (et aux Chpts régionaux qualificatifs pour les Chpts de France) : *merci d'envoyer tous les documents demandés ci-dessus au service Beach tennis FFT accompagné d'un argumentaire précis pour votre demande de surclassement pour ces compétitions, afin que le Comité des Championnats de France étudie votre demande et vous réponde. Attention : merci de vous y prendre bien en amont de vos chpts régionaux. De plus, la réponse n'est pas systématiquement positive.*

Processus de demande de Surclassement Beach Tennis - Jeunes U14, U16 et U18 (13/18 ans)

CADRE DE LA DEMANDE DE VALIDATION	**Avoir la possibilité pour un jeune U14, U16 ou U18 de jouer en surclassement quel que soit la catégorie de tournois jeunes et seniors**
ETAPE 1	**Avoir un Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique en Compétition du Beach Tennis par un <u>médecin du sport</u>** (non valable : certificat médical établi par un <u>médecin généraliste</u>) **Durée de validité : 1 an maximum** (à renouveler tous les ans. Pas une durée de 3 ans de valididté comme les adultes)
VALIDATION FINALE	Après délivrance de ce certificat médical, le jeune U14, U16 et U18 pourra participer aux tournois de Beach Tennis en U16, U18 ainsi que tous les TOURNOIS seniors, après présentation au juge-arbitre d'un CMNPC de BT

Participation d'un jeune U14 ou U18 aux championnats de France de Beach tennis en U18 ou Seniors (et aux Chpts régionaux qualificatifs pour les Chpts de France): *merci d'envoyer tous les documents demandés ci-dessus au service Beach tennis FFT accompagné d'un argumentaire précis pour votre demande de surclassement pour ces compétitions, afin que le Comité des Championnats de France étudie votre demande et vous réponde. Attention : merci de vous y prendre bien en amont de vos chpts régionaux. De plus, la réponse n'est pas systématiquement positive.*